

Faut-il taxer les superprofits ?



Ou les risques d'une instrumentalisation de la fiscalité au nom d'une doctrine moralisatrice

En 2022, certaines entreprises vont dégager des bénéfices exceptionnels que certains à gauche veulent que l'Etat surtaxe. Un tel impôt supplémentaire, refusé à cette heure par l'exécutif, constitue une recette fiscale bienvenue dans un contexte budgétaire toujours plus dégradé mais se révèle être aussi un prélèvement à but de redistribution sociale attendue par la base sociale. Il s'agit là d'un sujet complexe sur le plan économique et potentiellement explosif sur le plan social. Mais est-ce pertinent ?

AXE PHARE "CROISSANCE & INNOVATION"

Par Simon DHUMERELLE

La taxation des "super-profits", une idée au service d'une "morale" de gauche contre les entreprises ...

La surtaxation des bénéfices d'une ou de plusieurs sociétés, que ce prélèvement soit exceptionnel ou institutionnalisé, peut vouloir ressembler à la mise en place d'un nouveau paradigme économique et social, mais relève plutôt d'abord d'un choix politique, qu'il soit idéologique ou opportuniste (ou des deux). De ce débat, certains ne retiendront que la notion de profits et trouveront dans l'impôt la juste sanction d'une société qu'ils estiment "néo-féodale", du fait la concentration des richesses entre quelques mains et leur transmission patrimoniale, alors que d'autres verront dans ces gains la rémunération du pouvoir de création d'emplois et de la capacité pour ces entreprises, de par leur taille et leur vitalité, de s'affronter à la concurrence internationale. Enfin, d'aucuns donneront à cette question une réponse d'ordre "moral" : le travail, la prise de risques, justifient d'être *justement* récompensé ou pas. Tout est dans la définition de ce "justement", qui diffère si l'on est libéral ou socialiste.

Les bénéfices ici mis en exergue sont désignés du vocable de "superprofit". Alors que pour certains "profit" est un terme déjà en lui-même porteur d'excès, que dire de superprofit ? Pourquoi "profit" et non pas "gain" par exemple ? La simple dénomination retenue noircit préalablement le sujet. C'est un *a priori* chargé d'opprobre. Cette sémantique n'est pas ainsi un hasard lexical mais relève d'une orientation politique. Qui dit "profit" dit "profiter" : ces profits diabolisent d'emblée ce qui va relever de l'indu, voire de l'amoral. Finalement "profit" et "superprofit" procèdent de la même réalité pour la gauche : de l'argent à étêter. C'est bien différent de la notion de gain, ce qui est gagné, mérité. Dans cette logique la formulation problématique pourrait être : faut-il "super-taxer" les superprofits ? Les surtaxer ne suffit pas, c'est d'une "super-taxe" qu'il s'agit, en cela que ces produits sont de toute façon déjà soumis à l'impôt. Il s'agit donc d'instituer une taxe par-dessus la taxe.

Hydre à deux têtes, les superprofits peuvent soit être compris comme un bénéfice

conséquent « *légitimement acquis* » selon Alexandre DELAIGUE (Econoclaste), c'est à dire « *ce qu'il reste à l'entreprise lorsqu'elle a justement payé ce qu'elle devait parce que ces produits sont plus appréciés ou qu'elles disposent de compétences particulières* ». Une bonne gestion, de belles initiatives, des risques productifs, ont permis des bénéfices importants : on admire, on jalouse peut-être mais pas de reproche possible. Il est aussi possible que ce mot prend un sens plus proche de celui de rente comme l'indique l'économiste Anne Laure DELATTE en cela qu'ils sont des profits « *liés à un facteur extérieur à l'entreprise sans qu'il y ait eu d'investissements réalisés ou de stratégie adoptée pour accroître ses bénéfices* », en somme une manne. C'est le cas par exemple du prix de l'électricité indexé sur celui du gaz mais dont le coût de production n'a pas augmenté du fait de l'élaboration d'électricité par d'autres moyens que le photovoltaïque par exemple. Il y a ici plus la même admiration sauf peut-être celle un peu aigre que l'on peut accorder à une opération fructueuse certes, mais opportuniste. On comprendra bien que la notion de superprofits, sujet de ce billet, relève de ce qui, déjà par les sommes annoncées, est perçu comme excessif, amoral, indu.

La morale régit la société. Omniprésente, elle est le socle de la cohésion sociale — qu'il s'agisse des gains, des profits ou de leur taxation. La morale est, dans sa définition littéraire, la science du bien et du mal, la théorie de l'action humaine soumise aux devoirs ayant pour but le bien. Dans la morale, il y a la notion d'un dévouement au bien public, le respect de choses qui se font ou ne se font pas ; il y a aussi en filigrane la notion de la récompense par la société du choix de cette voie. Dans le cas présent, s'agissant de l'acceptabilité d'initiatives industrielles et commerciales et du comportement de l'Etat, plusieurs composants à la morale s'entremêlent. On y trouvera dès lors plusieurs morales.

La morale sociale est celle qui érige les règles de l'équilibre entre les différentes composantes de la société. Elle permet aux riches d'être nanti et aux pauvres de supporter leur misère, à la condition que la répartition procède

d'une justice assise sur le mérite. Elle permet la réalisation de superprofits ... s'ils participent à protéger l'équilibre de la Cité. Elle oblige ceux qui nous gouvernent à soit être dans l'excellence, soit à donner l'illusion de son respect. Elle conserve toutefois en filigrane que les « riches » sont des profiteurs. Dans cette morale sociale, la morale populaire ne manque ni de bon sens ni de générosité. Elle peut être accessible aux explications, sensible à des raisonnements. Elle peut être exacerbée par une presse tendancieuse et terrible dans un emballement passionnel. Il est essentiel de prendre en compte cette composante de la morale dans les décisions de taxe. D'insolents profits peuvent conduire à des mouvements sociaux dans un contexte de souffrance des populations laborieuses. Il ne peut pas n'être proposé aucune mesure de partage de telles richesses. Dans le, cas présent, présentée comme elle l'a été, il n'y a pas à supposer qu'une mesure de taxation déplairait à la population ; c'est même une mesure attendue de moralisation sociale.

La morale économique est plus cartésienne. Elle justifie que ceux qui prennent un risque en investissant en tire bénéfice — faut-il que ce bénéfice ne soit pas d'une disproportion de nature à susciter l'étonnement social ou le mécontentement populaire. Dans le domaine de l'économie, il est clair que soit les investisseurs tirent bénéfice de leur investissement, soit ils se retirent. Il serait dangereux au nom de la morale sociale de vouloir réduire les gains et salaires en deçà de ce qui est de pratique internationale au risque de sabrer l'esprit d'entreprendre ou de perdre des dirigeants de valeur.

... alors qu'elles doivent plutôt bénéficier d'un environnement fiscal stable et compétitif, non sans endiguer toutefois les risques d'étincelles sociales.

La France mène depuis plusieurs années une politique de baisse d'impôts afin de rendre les entreprises plus compétitives et de restaurer l'attractivité internationale du pays. Au cours des cinq dernières années, les impôts ont été réduits d'environ 50 milliards d'euros notamment à travers de la baisse de l'impôt sur les sociétés de 33% à 25% ou encore le prolongement des efforts sur la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Le prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « *flat tax* » s'applique aux revenus du capital. Dans le nouveau projet de loi de finances (PLF) 2023, il est prévu de prolonger ces efforts par la suppression définitive de la CVAE sur deux ans, dont 4,1 milliards d'euros de baisse dès 2023. Cela engendrera un nouveau choc de compétitivité de 9,3 milliards d'euros au total pour les entreprises.

La France conserve un des taux d'imposition les plus élevés de l'OCDE : 44,3 % du PIB en 2021 (INSEE). Augmenter la charge fiscale par l'introduction d'une taxe supplémentaire enverrait un message négatif aux entreprises présentes en France. Le contre-argument est que cette taxe représenterait une recette fiscale non négligeable, alors que la situation des finances publiques continue de se dégrader avec un déficit public légèrement réduit à 4.9% du PIB et le poids de la dette publique baisserait de 111,5% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023 (les dépenses de l'État s'établiraient à 480,3 milliards d'euros en 2023,-2,6% par rapport à 2022, tandis que les recettes nettes du budget général sont prévues à 345,1 milliards d'euros). D'autres pays européens ont décidé de taxer certaines grandes entreprises : l'Italie via une modulation du taux de TVA, en cours de contestation judiciaire ; les Britanniques ont, eux, choisi une taxe sur l'extraction du pétrole et du gaz en mer du Nord.

Il faut donc que les taxes et « surtaxes » ne soient pas fatales aux entreprises qui fonctionnent sur des projets d'investissement à long-terme. Il faut pour cela conserver la confiance des actionnaires, ce qui implique de les rémunérer : c'est la base du système capitaliste. On conçoit bien qu'étant internationales, elles pourraient de trop de taxes se sentir « persécutées » et décider leurs transferts hors Hexagone et ainsi s'affranchir des contraintes financières récusées. A ce sujet, il y aurait incohérence à louer la « capacité mondiale » de nos entreprises, leur envergure à affronter la concurrence internationale et à vouloir les enfermer dans une vision étriquée franco-française. Il faut aussi prendre en compte la lassitude de nos dirigeants à « travailler pour être taxés » conduisant certains à se contenter des acquis et à ne plus rechercher la croissance, ou à s'exiler. Les deux années de pandémie ont en particulier marqué de nombreux employés et cadres, les incitant à un renoncement. Les surtaxes sont destructrices du moral de ceux qui entreprennent.

Il faut nuancer cette défense de l'entreprise des implications humaines et prendre en compte le ressenti par la population à l'annonce de ces profits et le désir qu'ils soient redistribués, un des rôles de l'impôt après notamment le financement de l'administration et des dépenses de sécurité. Il n'est pas certain non plus que les décideurs de ces sociétés souhaitent accepter le rôle négatif du « vilain qui s'enrichit et ne partage pas » qu'implique l'annonce de très gros profits, ceci en termes de dévalorisation de l'image de leur produit (conséquence financière), de la leur propre (pouvoir de la presse, rente réputationnelle) mais aussi en termes de souffrance des personnels qu'ils emploient. Les interprétations d'un éventuel

ressenti populaire sont à rapprocher des événements récents, à savoir le mouvement social portant sur les carburants, dont l'analyse nous montre ô combien la préoccupation de chacun à se procurer du carburant a dilué les disparités et assis la population, privilégiée ou non, sur le socle d'une commune détresse, évitant par la même des mouvements sociaux que certaines révélations salariales auraient pu laisser craindre. Ce qui peut n'être qu'un répit compte tenu des difficultés d'une partie croissante de la population. D'où l'intérêt d'une réflexion quant aux moyens de prévenir des désordres sociaux.

Qui mieux que TotalEnergies pour illustrer l'impasse de cette taxe potentielle ? Multinationale française de production et de fourniture d'énergies, TotalEnergies verse entre 1,6 et 1,9 milliard d'euros par an en diverses taxes au budget français, cotisations, retenues à la source alors qu'ils réalisent la plupart de leurs bénéfices à l'étranger. Payer de nouvelles taxes en France serait alors une double imposition. Ceci, au-delà du caractère légal, réduirait la compétitivité de nos entreprises multinationales. Cette imposition soulève également un problème juridique important : peut-on ne cibler que certains secteurs ? ; peut-il y avoir une sélectivité totalement subjective des entreprises devant se résoudre à payer cette taxe ? En outre, les profits importants générés peuvent n'avoir qu'un caractère exceptionnel. Il faut donc lui prévoir des seuils, des circonstances de déclenchement et l'usage qui en sera fait. Ceci conduirait à une absurdité, mais ne manquant pas logique : à savoir que si l'État confisque des sommes à des entreprises en grand profit, il s'oblige ainsi tacitement à ne pas pouvoir refuser des aides à ces mêmes entreprises dans le cas où des circonstances moins favorables les rendraient demanderesse de secours.

Cette nouvelle taxe aurait donc une incidence à court terme, sociétale: d'illusion démagogique « prendre aux riches », et abonder les finances publiques et des conséquences économique à long terme : augmenter la charge déjà lourde de l'impôt et affaiblir les entreprises concernées, inciter à une localisation et faire fuir les capitaux, faire perdre la confiance des investisseurs en l'économie française et créer un encore un pré-

cedent de tout pouvoir de l'Etat à décider de l'instauration « sauvage » nouvelles taxes. Il ne paraît donc pas opportun de surimposer les surprofits sauf si ce n'est du fait d'une volonté politique d'afficher le désir d'un bienveillant partage face aux besoins des populations, dans l'ignorance aveugle des conséquences économiques qui en résulteraient.

Parmi les propositions qui peuvent être faites, trois prévalent :

1. Ne pas fabriquer un impôt nouveau. Le choix d'une n-ième taxe imposée apparaît comme une décision risquée, qui plus est à l'aube d'une année 2023, qui sera très certainement marquée de récession.
2. Laisser l'initiative aux groupes concernés qui génèrent des profits inhabituels de participer concrètement aux difficultés des Français via une remise sur le coût au public de leurs produits (e.g. la remise en station-essences TotalEnergies) mais aussi par la création d'un fonds d'initiative et de solidarité. Ce fonds créé par eux pourrait participer à des actions positives en dehors de l'entreprise (aide à la production sur le territoire ; contrôle de label de qualité *made in France* ; solidarité de type « Restos du cœur », Secours populaire ou catholique ; associations de formation).
3. Il est aussi important que les actes généreux réalisés par ces donateurs soient largement portés à la connaissance du public, afin de les prémunir du mauvais usage des sommes allouées mais également en ce que cette publicité participera largement à conserver une harmonie sociale. Il nous apparaît utile que ceux que les profanes pourraient ne les considérer que comme des profiteurs des événements bénéficiant d'un enrichissement perçu comme insolent relativement à leur appauvrissement puissent ainsi prouver leur volonté d'un effort civique vertueux.

Nos recommandations

pour éviter la taxation des "superprofits" tout en endiguant les risques de revendications sociales

Ne pas surimposer les sociétés réalisant des profits exceptionnels au nom de la morale au risque de les voir fuir le pays

Favoriser des actions publiques des entreprises vis-à-vis de leurs consommateurs et promouvoir la création d'un fonds autogéré de redistribution volontaire à but social d'une part de ces sur-bénéfices et le faire savoir